# ET SI L'ON S'OCCUPAIT AUSSI DES PARCELLES BOISÉES À PONT-SCORFF ?

**"Parcelles boisées" la dénomination semble avoir encore un sens si l'on se reporte à l'article de l'Ouest France du 10 juin dernier (page 6) condamnant l'ex-maire de Larmor-Baden à une amende de 5000 euros pour avoir transformé en zones constructibles deux parcelles boisées appartenant à son épouse et à sa belle-sœur.**

**Je commençais sérieusement à en douter car deux parcelles "boisées classées" (6500 m2) jouxtant ma maison de Pont-Scorff ont été coupées à l'été 2007 et sont restées en l'état depuis ! Pas de nettoyage ni de replantation comme l'exige la loi dans ce domaine. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté les différents services publics ayant autorité en la matière (mairie, préfecture, justice..).**

**Outre l'indifférence de ces responsables en matière d'environnement et l'inesthétique engendré par les négligences du propriétaire (qui habite ailleurs), un risque réel de feu perdure notamment en période de sècheresse mais, à l'instar des virages dangereux, tant qu'il n'y a pas eu suffisamment d'accidents, il est urgent de ne rien faire.**

**Un autre danger plane aussi sur ce qui n'est plus un bois mais un vulgaire terrain en friches, sa reclassification de zone "boisée classée" en zone "constructible". J'espère que le maire local comme son ex-collègue de Larmor-Baden ne commettra pas cette erreur. J'y veillerai personnellement ainsi que PSE (Pont-Scorff Environnement) qui avait alerté la Presse sur ce bois en son temps.**

**L'intérêt soudain pour les parcelles classées, le feu de broussailles qui s'est déclaré le 27 mai dernier route d'Arzano et l'adoption récente de l'Agenda 21 par la commune, vont peut-être tirer de leur apathie les services administratifs concernés. Qui sait ? Affaire à suivre …….**

Mots clés Technorati : Boisé Classé,Parcelles,Pont-Scorff